



COMITÉ DE SERVICE RÉGIONAL LE NORDET
C.P. 1412 TERMINUS QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 7G7
Comité révision et traduction



BULLETIN DES CONSEILLERS DE SERVICE #30

Le vol de fonds N.A.

L'article suivant a été écrit par le Bureau mondial des conseillers de service suite à un nombre de lettres indiquant que le vol de fonds N.A. est un problème récurrent au sein de la fraternité. Lors de la préparation de cet article, nous sommes appuyés sur l'expérience de plusieurs groupes, de comités de service locaux et régionaux, de corporations de congrès, et ces bureaux de service nous l'ont partagé par correspondance et à des ateliers concernant ce problème. Nous vous encourageons à utiliser cette expérience inestimable et chèrement acquise dans la gestion de fonds N.A.

Chaque année, des dons substantiels sont contribués par la fraternité N.A. Ces fonds sont donnés par des membres N.A. qui ont foi que ces fonds serviront d'une manière ou d'une autre à aider d'autres dépendants à devenir abstinentes. Bien que cet argent soit précieux, la confiance de nos membres l'est encore plus. Lorsque nous prenons des décisions dans la gestion de l'argent de N.A., nous devons garder à l'esprit que c'est un membre qui a fait ce don et pourquoi il l'a fait.

La plupart de l'argent de N.A. va là où il est supposé aller. Les membres N.A. qui servent dans des positions de responsabilité financière au nom de la fraternité donnent bénévolement d'innombrables heures afin de s'assurer que tous les comptes balancent. Les services tels que les lignes d'appel à l'aide sont payés ; des publications sont achetées et mises à la disposition des membres lors de nos réunions ; des dizaines de milliers de réunions sont tenues à chaque semaine dans des salles payées par N.A. Beaucoup des serviteurs de confiance suivent individuellement les lignes de conduite et passent les fonds utilisés pour la poursuite de notre but primordial. Toutes ces choses se produisent parce que les communautés N.A. utilisent des pratiques de comptabilité responsable.

La sauvegarde des fonds

Le vol peut être évité en suivant constamment et diligemment des principes et pratiques de comptabilité responsable. La douleur et les conflits qui se produisent lorsque l'un de nos membres nous vol et la perte de fonds ayant pu contribuer à aider le dépendant qui souffre encore nous ramène directement à notre responsabilité de s'assurer que le vol de fonds ne puisse se produire.

La majorité de vols de fonds de notre fraternité se produisent lorsque les mesures préventives ne sont pas mises en place, ou lorsqu'elles ne sont pas utilisées quand elles le sont. Certains d'entre nous hésitent à créer ou à employer ces mesures parce que cela les rends inconfortables - nous pouvons croire qu'elles sont insultantes envers les gens à qui nous demandons de servir ou qu'elles sont trop embarrassantes pour les suivre. Cependant, la meilleure assurance contre le vol est d'enlever l'opportunité de voler. Il est beaucoup plus inconfortable et embarrassant d'avoir à assumer un vol que de le prévenir dès le début.

Le choix de serviteurs de confiance

Notre Quatrième Concept nous précise la manière de choisir nos serviteurs de confiance. *"Narcotiques Anonymes privilégie un leadership efficace. Les qualités de leader devraient donc être soigneusement considérées lors du choix d'un serviteur de confiance."*

Alors, qu'elles sont exactement ces qualités de leader que le Quatrième Concept nous demande de considérer ? L'honnêteté, l'intégrité, la maturité, et la stabilité, tant dans le rétablissement que dans les finances personnelles, ne sont que quelques unes d'entre elles. Nous évitons souvent de poser des questions à propos de la stabilité financière des candidats que nous considérons pour servir dans des positions de responsabilité financière parce que ces questions nous rendent inconfortable, ou encore parce qu'elles nous semblent inappropriées à cause de la nature spirituelle de notre programme. Il arrive parfois que nous ignorons les difficultés financières évidentes d'un



COMITÉ DE SERVICE RÉGIONAL LE NORDET
C.P. 1412 TERMINUS QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 7G7
Comité révision et traduction



candidat qui ne devrait pas être accablé en plus par la responsabilité de l'argent de N.A. Non seulement c'est correct de poser des questions au sujet des compétences comptable et financière des candidats en nomination, mais c'est en plus irresponsable de s'empêcher de le faire.

Un temps d'abstinence substantiel et la stabilité financière devraient être des exigences pour pouvoir servir dans des postes où l'argent est manipulé. Plusieurs communautés N.A. ont trouvés utile de développer une liste de questions concernant l'emploi, l'expérience de service, l'expérience dans la gestion de fonds, et la stabilité financière. Il en devient ensuite une procédure que de poser ces questions à tous les candidats afin d'éviter que certains aient le sentiment d'avoir été ciblés à cause des personnalités.

La gestion responsable

“L'argent de N.A. devrait servir à poursuivre notre but primordial et doit être géré de manière responsable.” Notre Onzième Concept nous indique à quel point l'argent de N.A. est important. En accord avec les principes spirituels de ce concept, des lignes de conduites concernant la manipulation de ces fonds devraient être développées et suivies. Ces lignes de conduite devraient aussi comprendre des pratiques de gestion et des procédures qui assureront que les serviteurs de confiance fassent rapport de leurs activités et soient responsables.

Le Manuel de Trésorerie est une ressource excellente pour les groupes et comités de service qui désirent se monter des procédures comptables. Toutes les lignes de conduites devraient inclure des assurances telles que des rapports mensuels, des vérifications comptables régulières, des comptes bancaire à deux signataires, et une réconciliation mensuelle avec les relevés bancaires originaux.

En utilisant l'un de nos vieux dictons, nous pouvons dire “un dépendant seul avec de l'argent N.A. est en bien mauvaise compagnie” ! Il est essentiel que toutes les procédures soient surveillées par une autre personne : deux personnes comptent les reçus ; deux personnes font le dépôt bancaire (cela devrait être effectué dans l'immédiat, et non le lendemain) ; deux personnes font la réconciliation avec les relevés bancaires originaux ; et plus important encore, deux personnes sont toujours présentes lorsque des fonds sont déboursés. Les livres comptables devraient toujours être à la disposition des autres serviteurs de confiance. Il est aussi important de noter que les autres atouts tels que les marchandises de congrès, les publications, et l'équipement de bureau devraient être traités avec autant de soin que l'argent.

Lorsque les procédures échouent

Si nous développons et suivons ces procédures, nous rendons l'abus ou le vol de fonds N.A. pratiquement impossible à qui que ce soit. Toutefois, si quelqu'un parvient à nous voler, nous devrions poser la première question à nous-mêmes : Avons-nous respecté toutes les mesures préventives et les procédures comptables ? Si la réponse est non, nous portons aussi une responsabilité substantielle en tant que comité de service pour le vol qui s'est produit. Nous voudrions réviser nos procédures pour nous assurer qu'elles sont complètes et nous voudrions nous résoudre à les observer à l'avenir.

Mais supposons que la réponse est oui, que nous avons suivi scrupuleusement nos lignes de conduites. Nous avons tout fait en notre pouvoir pour prévenir le vol d'argent, et quelqu'un nous a volé malgré tout. Lorsque cela se produit, il y a toute une gamme de réactions qui vont du “il faut apprendre à pardonner ; c'est la maladie qui agit après tout. Il faut faire attention pour ne pas exclure cette personne des réunions sinon elle rechutera”, au “c'est un voleur, qu'il aille en prison!” Qu'elle que soit notre première réaction, nous devons faire attention pour que la solution choisie ne soit pas dictée par nos sentiments.

Notre programme de rétablissement donne à tous nos membres la chance de pouvoir agir responsablement dans les situations difficiles et de faire amende honorable. Nous sommes beaucoup plus près des principes spirituels de



COMITÉ DE SERVICE RÉGIONAL LE NORDET
C.P. 1412 TERMINUS QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 7G7
Comité révision et traduction



notre programme lorsque nous commençons à encourager le voleur à venir présenter une amende honorable, qui pourra apporter le soulagement chez ceux qui ont été impliqués.

Cela ne veut pas dire que nous devrions prendre la disparition de fonds N.A. à la légère ou qu'un comité de service devrait attendre passivement que le membre qui a volé vienne présenter ses amendes. Nous devrions plutôt nous engager dans une voie qui est à la fois responsable et spirituelle, en prenant des mesures pour augmenter la sévérité lorsque cela s'avère nécessaire.

Premièrement, une révision systématique et complète de tous les livres et registres financiers devrait être effectuée afin de déterminer si les fonds ont bel et bien été manipulés abusivement. Combien ? Par qui ? Quelle procédure ou garanti manquante a pu permettre à cela de se produire ?

S'il devient clair que de l'argent a été substitué, le groupe ou comité de service devrait alors convoquer une réunion, tout en s'assurant que la ou les personnes qui ont prisent l'argent soient au courant de la convocation et puissent y assister afin d'y présenter leurs version des faits. Le format de cette réunion devrait inclure une période pour permettre aux membres présents d'exprimer leurs sentiments et leurs préoccupations. Cela pourra ainsi permettre à tous de donner leurs commentaires et suggestions tout en leurs permettant de "se désamorcer". Une fois que tous les membres présents ont pu être entendus, une pause devrait être prise afin de permettre aux membres de se mettre en contact avec leur Puissance Supérieure et de se concentrer sur les principes spirituels avant de retourner en assemblée pour déterminer la meilleure solution à entreprendre.

Si la ou les personnes admettent avoir volé et sont d'accord pour restituer l'argent manquante, une entente de remboursement peut alors être développée. Une telle entente devrait inclure un mode de paiement régulier à des intervalles qui sont acceptables pour tous les membres concernés, c'est toutefois mieux de s'assurer que cette entente ne s'éternise pas si ce n'est pas nécessaire.

La plupart des ententes spécifient le montant à payer, que ce soit par semaine ou par mois, jusqu'à ce que le montant soit complètement remboursé. Nous vous recommandons fortement d'utiliser un document légal, utilisant si possible les conseils d'un avocat (légiste), et de le faire ensuite signer avec témoins. Avisez le contrevenant que s'il ne respecte pas l'entente, vous le poursuivrez légalement grâce au document signé avec témoins.

Un rapport concernant la situation devrait être publié, ainsi que des rapports réguliers sur l'état de la restitution jusqu'à ce que l'argent soit complètement remboursé. La responsabilité financière envers la fraternité et l'assurance que le contrevenant ne puisse être de nouveau en position de nous léser à nouveau passent avant la protection de son identité.

En accord avec nos responsabilités et nos principes, nous avons compris qu'il est préférable de démettre cette personne de ses fonctions et de l'écarter de toutes candidatures jusqu'à ce qu'elle ait affrontée cette question à travers le processus des Étapes.

Si la ou les personnes concernés ne se présente pas à la réunion ad hoc, assurez vous que tous les efforts possibles sont fait pour les contacter. Utilisez du courrier enregistré et envoyez leur une lettre expliquant qu'une vérification des états financiers a été faite et que les faits indiquent qu'ils sont responsables de la disparition de l'argent, qu'une entente de remboursement doit être faite, et qu'elles seront les conséquences applicables à ces personnes si elles ne répondent pas aux lettres envoyées. Des copies de ces lettres devraient être conservées dans un endroit sécuritaire pour de futures consultations. Cela peut sembler sévère, mais si toutes les autres étapes ont été suivi sans succès, quelque chose d'aussi drastique peut parfois ramener les contrevenants à la raison et les encourager à rembourser ce qu'ils ont volé.

Des poursuites légales peuvent être appropriées lorsque la ou les personnes refusent de rembourser l'argent qu'elles ont volé, ou prennent une entente de remboursement et ne la respectent pas, ou si elles disparaissent



COMITÉ DE SERVICE RÉGIONAL LE NORDET
C.P. 1412 TERMINUS QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 7G7
Comité révision et traduction



subitement sans donner de nouvelles. La décision d'entreprendre des poursuites légales n'est pas contraire à nos principes spirituels ou à nos traditions, mais elle devrait être utilisée qu'en dernier recours, après que toutes les autres solutions aient été tentées sans succès.

Nous recommandons fortement que vous vous renseigniez soigneusement avant de passer à la poursuite légale, vous pouvez utiliser les comités de service local et régional, le WSB et le WSO comme ressources.

Résolution et rétablissement

Même si une entente est prise et que la restitution est faite, beaucoup d'entre nous demeurerons blessés et en colère, et ceux-ci peuvent alors avoir le désir d'exclure et d'éviter la ou les personnes impliquées dans le vol. Même si cela est compréhensible, nous devons nous rappeler que le but primordial de N.A. est de transmettre le message au dépendant qui souffre encore. Nous devons aussi nous rappeler que notre maladie refera surface si nous ne travaillons pas notre programme. En tant que membres de N.A. qui pratiquent les principes spirituels, nous devrions tous encourager cette ou ces personnes à continuer leur programme de rétablissement ; à continuer d'assister aux réunions, à se servir de leurs parrains / marraines, et d'utiliser les Douze Étapes. Nous devrions leur offrir le même accueil, le même amour et la même aide, que nous leur donnerions si ces personnes avaient rechuté dans la consommation de drogues.

Le vol et la manipulation abusive de fonds N.A. affecte les groupes, les comités de service, et les services mondiaux dans leurs efforts pour transmettre le message au dépendant qui souffre encore. Le processus de résolution nécessaire pour se charger de tels incidents a généralement des effets à long terme qui affectent directement le nouveau -- conflit entre membres, perte d'unité, désillusion des membres -- dans toutes les communautés N.A. impliquées. Les mesures préventives recommandées dans ce bulletin ne protègent pas seulement que nos fonds, mais elles nous protègent aussi contre notre maladie. Nous implorons les communautés N.A. du monde entier à développer et à suivre des procédures qui protégeront les fonds de N.A. ; en faisant cela, nous protégerons aussi notre avenir.

Traduction française du "**World Service Board of Trustees bulletin # 30**"
intitulé "*Theft of N.A. funds*" ; date de composition et d'émission inconnu

Traduit par le CTL "Le Nordet"
de Narcotiques Anonymes

Première ébauche : avril 1997